

- RUE 89 Bordeaux
- par Walid Salem

Un lotissement pour les familles précaires à Mérignac

526 visites | aucun commentaire



La signature des actes notariés pour la cession des maisons de la cité Adrienne Bolland (DR)

Gironde Habitat vient d'acquérir 10 maisons de l'aviation civile à Mérignac pour les transformer en logements sociaux en partenariat avec Emmaüs Gironde. La signature de l'acte notarié a eu lieu ce vendredi après une mobilisation des pouvoirs publics locaux.

Gérard Chausset le dit tout net :

« C'est une fierté pour moi d'avoir fait aboutir ce dossier. »

L'adjoint au maire de Mérignac a repéré des logements inoccupés en 2011 et a décidé en 2012 d'alerter le Préfet de Gironde :

« J'étais en campagne pour les cantonales en 2011 et j'avais trouvé portes closes pendant ma tournée dans ce lotissement. Pour les législatives en 2012, je faisais encore du porte-à-porte dans le quartier et j'ai à nouveau vu ces maisons fermées. Sur 18 maisons, seulement 4 étaient occupées. J'ai alors décidé d'envoyer un mail au Préfet qui a aussitôt pris l'affaire en main et s'est montré d'une grande efficacité. »

Dans le cadre de réquisition des logements vides

L'ensemble des maisons de la cité Adrienne Bolland, qui se trouvent dans le quartier de Beutre à Mérignac, appartient à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Dans l'esprit de l'élu écologiste, les habitations correspondent parfaitement à l'appel lancé par Cécile Duflot, alors ministre du logement du gouvernement Ayrault. Fin octobre 2012, la ministre avait dit sa volonté de mettre en œuvre un dispositif rarement appliqué par un gouvernement pour accueillir sans-abri et mal-logés : la réquisition de logements vides.

Le 27 décembre 2012, Cécile Duflot s'est rendue à Mérignac afin d'appuyer cette démarche qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de ce qui sera la loi du 18 janvier 2013 portant sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement. A l'occasion de cette visite, une convention a été signée portant sur la cession par l'État de ces anciens pavillons afin de les transformer en logements sociaux.

Ce vendredi, en présence de Michel Delpuech, préfet de la région Aquitaine et de la Gironde, Alain Anziani, maire de Mérignac et sénateur de la Gironde, Marie Recalde, députée de la Gironde, Martine Jardiné, vice-présidente du Conseil général et présidente de Gironde Habitat, Alain Charrier, conseiller général de Mérignac, Sigrid Monnier, directrice de Gironde Habitat, et Pascal Lafargue, président d'Emmaüs Gironde, les actes notariés de cession à Gironde Habitat ont été signés : 10 maisons et 4 garages qui seront transformés en studios.

La DGAC a souhaité gardé 4 maisons « pour la nécessité de service ». Ces maisons « à défaut d'en transférer la propriété, pourraient être occupées de façon temporaire par des familles » selon Gérard Chausset.

Des familles en grande détresse

Dès décembre 2012, Michel Delpuech avait pris la décision de mettre à disposition d'un bailleur social, Gironde Habitat, 10 maisons vides de ce lotissement :

« Elles ont aussitôt été occupées, précise Sigrid Monnier. Pendant ces deux ans, 38 familles y sont passées avec 70 enfants pour une durée moyenne de six mois dans le cadre du dispositif "logement passerelle". »

Les logements passerelles sont destinés à des ménages en difficulté « sortis de squat ou de logement précaire ». Gironde Habitat en assure la gestion en partenariat avec Emmaüs Gironde. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux personnes en situation de logement précaire de se stabiliser pour mener à bien leur parcours d'insertion professionnelle et de favoriser l'accès et le maintien dans un logement de droit commun.

« Malheureusement, les personnes en situation de grande précarité n'ont pas les réflexes administratifs pour mettre en place des demandes d'aides ou de prises en charge. En plus de les accueillir dans ces logements, nous les aidons dans le montage de ces dossiers et les accompagnons pour avoir un logement », ajoute Sigrid Monnier.

La clause de non-abandon d'Emmaüs Gironde

La plupart du temps, les familles sont signalées par les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI) et l'association Emmaüs. Selon Pascal Lafargue, une centaine de demandes de familles en difficulté sont en

cours sur le département, familles auprès desquelles l'association revendique une particularité locale : une clause de non-abandon.

« A partir du moment où ces familles s'adressent à nous, nous ne les abandonnons plus, nous les accompagnons jusqu'à trouver une solution durable, précise Pascal Lafargue. Le logement passerelle est le dernier sas. Malheureusement, il y a des familles qu'on voit revenir pour qui la solution trouvée n'a pas été de longue durée ; pour une perte d'emploi ou un CDD qui n'a pas abouti à un emploi durable. »

Durant les deux ans, 70% des sorties de la cité Adrienne Bolland ont été définitives :

« Notre partenariat nous emmène à la location des maisons pour une année, qu'Emmaüs sous-loue ensuite aux familles qui en ont besoin. Un loyer, même à titre symbolique, leur est demandé pour les aider surtout à la gestion du budget et à intégrer cette charge dans leur vie dans la limite de 30% de leurs revenus. »

Pour Pascal Lafargue, l'acquisition des maisons de l'aviation civile est indéniablement une belle opération mise en œuvre efficacement grâce à Bordeaux métropole, au Conseil général et la ville de Mérignac : « Un exemple dont on peut se réjouir et être fiers car les dispositifs spécifiques familles ne sont pas si fréquents. » Ce qui constitue un signe encourageant pour les dizaines autres logements attendus sur la métropole suivant cette même procédure